
Liste nominative de 37 prêtres abdicataires dans le département de l'Hérault, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Liste nominative de 37 prêtres abdicataires dans le département de l'Hérault, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 191;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38348_t1_0191_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de Dupin, procureur général syndic du département de l'Hérault (1).

Le procureur général syndic du département de l'Hérault, au Président de la Convention nationale.

Montpellier, le 11 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« L'article 3 de l'arrêté du département, dont je t'ai adressé une expédition le 7 du présent mois, détermine qu'il sera envoyé chaque décade, à la Convention nationale, les listes des ci-devant prêtres qui auront renoncé aux fonctions du sacerdoce. Tu trouveras ci-joint la première de ces listes : les ci-devant prêtres qui y sont compris sont au nombre de trente-sept. L'administration, citoyen président, me charge de te prier d'inviter la Convention à décréter la mention honorable de ces citoyens rendus entièrement à la société.

« DUPIN. »

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Première décade de frimaire de l'an second de la République française, une et indivisible.

LISTE DES CITOYENS QUI ONT RENONCÉ A L'EXERCICE DES FONCTIONS DU CULTE (2) :

Basset, aumônier de l'hôpital Saint-Eloi de Montpellier;

Bardet, curé de Lansargues;

Reynandy, d'Embrun, lieutenant au bataillon des Hautes-Alpes;

Alric, curé de Saint-Denis de Ginestet;

Bertholon, professeur de physique expérimentale;

Arnaud, principal du collège de Montpellier;

Martin, ci-devant cordelier à Lodève;

Salze, ci-devant chanoine à Lodève;

Monsservin, curé de Castelnaud;

Goubert, curé de Mudaison;

Poule, curé de Boisseron;

Bary, curé de Saint-Denis de Montpellier;

Truchement, curé de Saint-Pierre de Montpellier;

Gauthier, curé de Notre-Dame de Montpellier;

Tondut, vicaire de ladite paroisse;

Chiris, curé de Saint-François de Montpellier;

Radier, vicaire de ladite paroisse;

Maraval, ministre protestant à Montpellier et à Pignan.

Bringer, curé de la Verune;

Bresson, Couriet, Stasinski, à Montpellier;

Lignon, vicaire de Saint-François de Montpellier;

Ruyter, curé de Lattes;

Simon, curé de Soumont;

Teissering, pro-curé de Fozières;

Baile, curé de Vendargues;

Poulet, curé de Perols;

Maurel, curé de Notre-Dame de Londres;

Gautier, curé de Saint-Jean de Vedas;

Rabejac, Vigouroux, à Lodève;

Monvels, au Puech;

Laporte, ancien pro-curé de Saussan;

Dejean, curé de Gigean;

Alabesse, curé de Treviès;

Sisteron, curé de Saint-Bauziette de Putois.

Fait et arrêté à Montpellier le onzième frimaire de l'an second de la République française, une et indivisible.

Par les administrateurs composant le conseil du département de l'Hérault.

(Suivent 17 signatures.)

Le citoyen Voulland, Président occupe le fauteuil (1).

Le directoire du district de Bar-sur-Seine fait part du bon esprit qui règne dans ce district; il annonce qu'un bataillon complètement armé et formé de 11 compagnies nerveuses, attend avec impatience l'ordre de combattre; que toutes les contributions arriérées sont payées, toutes celles de 1791 payées, celles de 1792 presque en entier; que celles de 1793 ne tarderont pas à l'être; et que 40 lots d'émigrés, produisant 900 livres à 100 pistoles de revenu, ont été vendus 86,000 livres, ce qui prouve que chez eux l'on ne croit point aux revenants.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des administrateurs du directoire du district de Bar-sur-Seine (3).

Le directoire du district de Bar-sur-Seine, à la Convention nationale.

Nous faisons peu d'adresses, mais nous agissons. Les mots sont équivoques, les faits sont expressifs. L'exécution prompte et sévère de la loi fait sa plus sûre approbation.

« Tout est ici debout pour le soutien de la République. Après avoir, en 1792, fourni déjà plus de 2,000 défenseurs contre les satellites des despotes; après en avoir envoyé 300 autres au mois de mars, une nouvelle compagnie est sortie de ce district au mois de juillet contre les rebelles de la Vendée. Deux compagnies se sont ensuite rendues, au mois d'août, près l'armée de la Moselle; au mois de septembre, il a fourni son contingent dans la levée des 30,000 hommes de cavalerie. Aujourd'hui un bataillon, complètement organisé et formé de 11 compagnies nerveuses, n'attend qu'avec impatience l'ordre de combattre les esclaves des tyrans.

Toutes les contributions arriérées sont payées; toutes celles de 1791 sont acquittées, celles de 1792 le sont presque en entier, celles de 1793 ne tarderont pas.

L'aliénation des biens nationaux a toujours été d'un grand prix; les paiements se font avec empressement.

« Les meubles des émigrés sont vendus; les immeubles sont en vente; 40 lots d'émigrés produisant au ci-devant à peu près un revenu de 900 à 1,000 livres ont été vendus les 13 et 14 fri-

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 824.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 824.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 75.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 75.

(3) Archives nationales, carton C 284, dossier 824.